



2018-2019



Passe-Partout: Une clé pour la réussite scolaire

Consignes pour la demande d'admission et d'inscription

CONDITIONS OBLIGATOIRES

- Ⓞ Avoir 4 ans au 30 septembre 2018.
- Ⓞ Résider sur le territoire de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.
- Ⓞ Fournir l'**original du certificat de naissance grand format émis par l'état civil**, la **fiche d'inscription dûment remplie ainsi qu'une preuve de résidence** (permis de conduire de l'un des répondants de l'enfant ou tout autre document d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).

N.B. : Aucune réservation de place sans la réception de l'ensemble de ces documents. Date limite d'inscription : 13 avril 2018.

Après cette date, les places pourraient être limitées dans certaines écoles.

Date limite d'inscription:

13 avril 2018



IMPORTANT : SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT

Bien vouloir nous signaler dès maintenant tout besoin particulier au **plan de la santé ou du développement** de votre enfant en communiquant avec la personne responsable du programme au 418 666-4666, poste 1177 ou par courriel : lyne.cloutier@csdps.qc.ca.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

- Ⓞ Les 8 ateliers enfants-seuls se déroulent toujours le **MATIN de 8 h 30 à 10 h 30**, et ce, que les parents aient choisi la formule SOIR OU JOUR pour leur présence aux rencontres parents-enfants.
- Ⓞ **La présence d'un parent est requise** pour les 8 rencontres du volet parents dans la formule soir ou jour. Une famille peut s'inscrire **UNIQUEMENT** pour le volet des rencontres parents-enfants sans que l'enfant participe aux 8 ateliers enfants-seuls le matin. **IMPORTANT : il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement pour le volet « enfants-seuls ».**
- Ⓞ La présence du parent demeure requise lors d'une participation au programme pour un 2^e ou 3^e enfant, plusieurs activités se déroulant en présence des enfants.
- Ⓞ Passe-Partout étant un parcours éducatif pour l'enfant de 4 ans, il n'est pas possible d'accueillir la fratrie incluant le petit bébé lors des rencontres.
N.B. : Vous pouvez à ce moment opter pour la formule (jour ou soir) qui convient le mieux à vos besoins.
- Ⓞ Le service de garde scolaire n'est pas offert.



SUIVI À L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

- Ⓞ Vous recevrez une confirmation d'inscription par la poste à la fin du mois de juin.
- Ⓞ L'horaire ne pourra vous être remis qu'à la **première rencontre en septembre 2018**. L'édition 2018-2019 débutera dans les semaines du 10 ou du 17 septembre 2018.
- Ⓞ Passe-Partout est offert pour tous les enfants du territoire dans 19 écoles « pôles de service », donc pas nécessairement à l'école de votre quartier.

N.B. : Nous nous efforçons de regrouper les enfants d'une même école de quartier dans le même groupe Passe-Partout.

Bienvenue au parcours éducatif Passe-Partout



2018-2019